



Résidence d'auteur.e au Mans

L'association La 25^e Heure du Livre, la Ville du Mans, la D.R.A.C des Pays de la Loire lancent un appel à candidature pour la mise en place d'une résidence d'auteur.e. Elle est co-organisée par la Direction Culture et Patrimoine de la Ville du Mans qui est aussi engagée dans le développement des animations et médiations liées à la lecture publique - découverte de la littérature contemporaine, promotions de la lecture et de l'écriture –

Cette résidence est soutenue par la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre des dispositifs d'aide à la création littéraire.

Dans un objectif de démocratisation culturelle, elle favorise également la rencontre entre des personnes éloignées de l'écrit et des auteurs, notamment dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle.

Grâce à des formes de médiation variées, elle contribue à développer auprès de publics différents le goût des mots, de l'écriture, de la recherche, de l'écoute et de la lecture.

La résidence permet aussi de fédérer les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux d'un quartier ou d'un établissement autour d'un parcours. Ce projet commun aide au développement du lectorat, fait connaître ou redécouvrir les différentes structures culturelles et artistiques associées. Dans le cadre du C.L.E.A.C, des ateliers de 20h proposant écriture-lecture, suivis de restitution avec des enfants scolarisés dans les classes primaires du Mans seront mis en en place.

Structure organisatrice : association La 25^e Heure du Livre

Partenaires : Ville du Mans, Ministère de la Culture DRAC Pays de la Loire.

Année de création : 2015

Appel à candidature : vendredi 18 décembre 2020

Cadre général de la résidence

Durée du séjour : trois mois répartis sur l'année 2021.

Sessions : dans la limite de 3 sessions.

dates 1^{ère} session : du 1^{er} mars au 28 mars, soit 4 semaines

dates 2^{ème} session : du 19 avril au 23 mai ou du 17 mai au 19 juin, soit 5 semaines

dates 3^{ème} session : du 27 septembre au 17 octobre, présence indispensable au Festival Faites lire, soit 3 semaines

Des modifications à convenir avec l'auteur.e peuvent être apportées à ce calendrier.

Date limite de dépôt de dossier : lundi 1^{er} février 2021

Nombre de bénéficiaire : un

Genre littéraire en langue française : nouvelle, bande dessinée, poésie, théâtre.

Public : tout public, les apprenants en langue française seront aussi concernés.

Rencontres/Production

1. Temps de création personnelle

Dans un objectif de soutien à la création contemporaine, la résidence offrira à l'auteur.e le temps et la liberté de poursuivre en toute tranquillité son travail de création en cours.

Une restitution du travail d'écriture personnelle pourra être demandée à l'auteur.e en cours ou en fin de résidence selon des modalités à déterminer conjointement.

2. Temps de création lié au thème **Rêves et chimères**

Les partenaires, la Direction Culture et Patrimoine de la Ville du Mans, l'association La 25^e Heure du Livre, la D.R.A.C. passent commande à l'auteur.e en résidence, de textes sous la forme d'une ou deux nouvelles ou bandes dessinées ou sélections de poèmes ou formes théâtrales sur le thème imposé.

Le format de cette commande sera précisé après échange avec l'auteur.e choisi.e

Un suivi du travail de création en cours et une présentation finale ouverte à un large public seront demandés à l'auteur.e.

Cette restitution publique en fin de résidence sera proposée à l'écrivain.e selon une forme et un calendrier à définir.

Les nouvelles, bandes dessinées, formes théâtrales ou poésies écrites lors des différentes résidences seront susceptibles de faire l'objet d'une publication sur support numérique ou papier dans le cadre d'un partenariat entre les porteurs du projet et un éditeur professionnel.

3. Médiation culturelle

L'auteur.e consacrerá au maximum 30% de son temps au projet culturel qui aura été défini avec l'association la 25^e Heure du Livre, les services de la Direction Culture et Patrimoine et les autres partenaires locaux envisagés - Maison d'arrêt, Maisons de retraite, Inspection académique, conseillers pédagogiques des écoles primaires, documentalistes des collèges, Cité du cirque, référents des structures culturelles travaillant en direction des personnes ou publics empêchés dans le cadre du C.L.E.A.C. notamment.

Ces temps de médiation culturelle ont pour objectif de permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine, de donner le goût de l'écriture, de l'écoute et de la lecture aux publics qui en sont les plus éloignés, de fédérer différents acteurs autour d'un projet commun afin d'inscrire cette démarche artistique dans le territoire.

Ce projet culturel sera élaboré avec l'accord de l'auteur.e, dans le respect de sa démarche artistique et de sa personnalité. Il pourrait se décliner selon plusieurs formes d'actions, en fonction des publics, des objectifs et des partenaires.

- ateliers d'écriture, de lecture
- libre inscription de l'auteur dans des manifestations déjà programmées dans la ville par le service Action et Développement Culturels et ses partenaires.
- Participation aux animations et rencontres organisées au mois d'octobre lors du festival Faites lire !
- restitution de l'ensemble des travaux produits durant la résidence

Les productions pourront aussi être éditées sur un blog dédié :

- journal de résidence de l'auteur s'il en accepte le principe
- publication des textes produits en atelier d'écriture (si principe atelier retenu)

Conditions d'accès

Les auteur.e.s résidant en France métropolitaine ayant déjà publié au moins un ouvrage en langue française depuis moins de cinq ans, à compte d'éditeur et qui portent un projet de création peuvent faire acte de candidature.

Le dossier de candidature comprendra

-un CV,
-une bibliographie,
-une lettre présentant son parcours d'auteur.e, ses motivations d'écriture au moment de la résidence (travail d'écriture en cours ou en projet, par exemple), ses motivations pour la résidence (sur texte de commande, sur projet de médiation)

Les candidatures seront examinées par le comité de pilotage réuni par l'association La 25^e Heure du Livre, le service Culture de la Ville du Mans, la D.R.A.C. et composé de personnes expertes.

Une première sélection de candidatures donnera lieu à des entretiens individuels prévus début février 2021

À l'issue de ces entretiens, un.e auteur.e sera sélectionné.e et contacté.e directement pour établir son inscription définitive.

Lorsque la candidature sera acceptée, une convention d'accueil en résidence sera alors signée entre l'auteur.e résident, l'association La 25^e Heure du Livre et la Ville du Mans.

Allocation

Pour le soutenir dans sa démarche de création, l'association La 25^e Heure versera à l'écrivain en résidence une allocation de 5 716 € brut pour la résidence complète, somme versée en droits d'auteur et répartie selon les sessions (montant total net estimé, au regard des assiettes sociales et des taux de cotisation en vigueur en 2020 : 4 800 €).

Autres participations

La Ville du Mans mettra à disposition un logement, prendra en charge les voyages allers/retours de l'auteur.e depuis son lieu de résidence habituel jusqu'au Mans, en fonction du nombre de sessions.

Un abonnement aux transports en commun, bus et tramway lui sera offert.

L'auteur.e aura notamment à sa charge directe les déplacements locaux personnels, la nourriture, les consommables, le téléphone et la papeterie.

Ordinateur et véhicule ne lui seront pas fournis.

Les dossiers (une version papier et une version numérique aux deux adresses mail mentionnées ci-dessous) sont à adresser à

Association « La 25^e Heure du Livre »
Résidence d'auteur
5 rue des Jacobins
72000 Le Mans.

Service Action et Développement Culturels
Résidence d'auteur
Mairie du Mans CS 40010
72039 Le Mans cedex 09

Contact : Camille Barilly
Association La 25^e Heure
02 43 24 09 68
camille@la25eheuredulivre.fr

Contact : Clara Hérin Service Action et
Développement Culturels Mairie du Mans.
02 43 47 38 60
clara.herin@lemans.fr